

Du *Vingt-huit Juin* mil huit cent quatre-vingt deux, à *croze heures*

AUTE DE MARIAGE de *Jean, Joseph, Saugier*



Agé de *quarante-huit* ans, né à *Sullans* département de *l'Var*
 le *quatre* du mois de *Mai* mil huit cent *soixante-quinze* profession de *Murichal* domicilié à *St. Gaud.* département de *l'Var* fils *majeur* de *Jean-Jouis, Lucie, Saugier* né à *Sullans* département de *l'Var*
 à *Sullans* en son vivant profession de *Autogrist* domicilié de *l'Var* et de *Jean-Mari, Angèle, Bernard* né à *Bergamont* département de *l'Var* ses *époux* vivants, sans profession, domiciliés à *Bergamont (Var)* d'un part

Et de *Marguerite, Françoise, Cauvin*

Agée de *Deux-huit* ans, née à *Eoulen* département de *l'Var*
 le *quatorze* du mois de *Décembre* mil huit cent *soixante-trois* profession de *Cultivateur* domiciliée à *St. Gaud.* département de *l'Var* fille *mineure* de *Jean-Jouis, Honoré, Maximin, Cauvin* né à *Comps* département de *l'Var*
 à *St. Gaud* en son vivant département de *l'Var* et de *Marie, Françoise, Mari* nés à *Couvrières, Les-Mica* département de *l'Alpé-Maritime* son *époux*, profession de *Cultivateur*, domiciliés à *St. Gaud. (Var)* d'autre part

Et la mèr en présent de *St. Gaud. (Var)* d'autre part

Consistant Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage, faites par nous sans opposition, les *Dimanches croze et Dix-huit Juin mil huit cent quatre-vingt deux*, dans les églises, pendant le délai voulu par la loi

- 2° Vu l'Extrait de l'acte de naissance du futur époux
- 3° Vu l'Extrait de l'acte de décès du père du futur épouse
- 4° Vu l'Extrait de l'acte de décès de la mèr du futur épouse
- 5° Vu l'Extrait de l'acte de naissance de la futur épouse
- 6° Vu l'Acte de décès du père de la futur épouse

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V. livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux

et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil modifié par la loi du 13 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, et la date du _____ du mois de _____ mil huit cent _____ par devant M^r _____ notaire à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Marguerite, Françoise, Cauvin* et l'autre *Jean, Joseph, Saugier*

Le tout en présence de *Jean-Baptiste, Paulin, Julien* domicilié à *St. Gaud.* département de *l'Var* âgé de *deux-vingt* ans, profession de *propriétaire*, non parent ni allié des futurs

De *François, Bonnaud* domicilié à *St. Gaud.* département de *l'Var* âgé de *deux* ans, profession de *propriétaire*, non parent ni allié des futurs

De *Ferdinand, Roux* domicilié à *Eoulen* département de *l'Var* âgé de *deux* ans, profession de *propriétaire*, non parent ni allié des futurs

Et de *Georges, Anthon, Monnoye* domicilié à *St. Gaud.* département de *l'Var* âgé de *soixant-trois* ans, profession de *Rebait de la marine, Maître*, non parent ni allié des futurs

Après quoi, *Moi Eugène, Blanc, Maire* de la Commune de *St. Gaud.*

faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur, la futur et les quatre témoins; la mèr de la futur, a déclaré ne le savoir de s'en faire par nous requise

V. Approuvant deux sept mots expés nuls et les renvoie à la mairie

Saugier Joseph *Cauvin Marguerite*
Julien *Bonnaud* *Roux Monnoye*
Blanc